

Classement des établissements pour 2007

Le SNPDEN a participé le 3 avril dernier à un groupe de travail académique sur le classement qui prendra effet en septembre 2007. Il est établi sur la base des effectifs de la rentrée 2005.

La baisse démographique ne touche pas trop notre académie, les seuils ayant été abaissés compte tenu d'une baisse globale au niveau national. Il n'en reste pas moins que le classement des établissements demeure un sujet fort dont nous aurons encore à débattre au cours du congrès de Dijon.

Les seuils officiels étaient initialement les suivants:

COLLEGES		LYCEES PROFESSIONNELS		LYCEES	
Nbre d'élèves	Catégorie	Nbre d'élèves	Catégorie	Nbre d'élèves	Catégorie
0-399	1	0-399	1	-	-
400-699	2	400-599	2	0-749	2
700-999	3	600-799	3	750-999	3
1 000 et +	4	800 et +	4	1 000 et +	4

Les établissements sont ensuite surclassés d'une catégorie par la prise en compte des critères suivants : ZEP, enseignement professionnel et technologique industriel et hôtellerie, enseignement spécialisé, internat, STS ou CPGE, CFA public rattaché, à raison :

- d'un critère pour les collèges
- de deux critères pour les lycées professionnels
- de trois critères pour les lycées.

Par exception, pour les lycées professionnels, lorsque l'existence d'un internat ou l'appartenance à une ZEP constitue le seul critère, il suffit de justifier de l'un de ces deux critères pour bénéficier d'un surclassement.

Les seuils ont été ajustés par le ministère sur les bases suivantes :

1) Seuils Hors Cités

1ère,2ème,3ème,4ème catégories

Type établissement	ZEP	Nb critères	0	1	2	3	4
		Catégories					
COLLEGES	non	4	925 et plus	640 et plus	625 et plus	610 et plus	610 et plus
COLLEGES	non	3	650-924	385-639	370-624	355-609	340-609
COLLEGES	non	2	398-649	0-384	0-369	0-354	0-339
COLLEGES	non	1	398				
COLLEGES	oui	4		620 et plus	600 et plus	600 et plus	600 et plus
COLLEGES	oui	3		340-619	335-599	325-599	320-599
COLLEGES	oui	2		0-339	0-334	0-325	0-320
LYCEES PROFESSIONNELS		4	780 et plus	770 et plus	530 et plus	510 et plus	510 et plus
LYCEES PROFESSIONNELS		3	560-779	550-769	350-529	330-509	330-509
LYCEES PROFESSIONNELS		2	400-559	400-549	0-349	0-329	0-329
LYCEES PROFESSIONNELS		1	0-399	0-399			
LYCEES		4	995 et plus	990 et plus	990 et plus	710 et plus	710 et plus
LYCEES		3	750-994	750-989	750-989	0-709	0-709
LYCEES		2	0-749	0-749	0-749		

Les LP ayant un critère "internat" ou un critère "zep" sont comptés comme ayant 2 critères de surclassement

4ème catégorie exceptionnelle

Sont en **4ème catégorie exceptionnelle** les lycées ayant :

plus de 1698 élèves avec 1 critère de surclassement dans le lycée
plus de 1499 élèves avec 2 critères de surclassement dans le lycée
plus de 1329 élèves avec 3 ou 4 critères de surclassement dans le lycée

2) Seuils Cités (lycées seulement)

a) cités 2 établissements

Sont en **4ème catégorie exceptionnelle** les lycées ayant plus de 850 élèves dans des cités de :

plus de 1799 élèves avec 0 critère de surclassement dans le lycée
plus de 1699 élèves avec 1 critère de surclassement dans le lycée
plus de 1649 élèves avec 2 critères de surclassement dans le lycée
plus de 1549 élèves avec 3 ou 4 critères de surclassement dans le lycée

Sont en **4ème catégorie** tous les lycées dans des cités de :

plus de 1449 élèves avec 0 ou 1 critère de surclassement dans le lycée
plus de 1399 élèves avec 2 critères de surclassement dans le lycée
plus de 1299 élèves avec 3 ou 4 critères de surclassement dans le lycée

b) cités 3 établissements

Trois lycées sont classés en **4ème catégorie exceptionnelle**, dans des cités de :

1613 élèves avec 0 critère de surclassement dans le lycée
1582 élèves avec 2 critères de surclassement dans le lycée
1502 élèves avec 3 critères de surclassement dans le lycée

Pour les cités qui comptent 2 lycées, un seul d'entre eux bénéficie du mode de classement "cité"

Au niveau des collèges une marge d'ajustement a été proposée :

Académie de BORDEAUX			
Collèges			
Catégorie	Liste DESCO	Marge Rectorat	Contingent Rectorat
4	27	2	29
3	63	2	65
2	89	0	89
1	70	-4	66
Total	249	4	249

Compte tenu de ces éléments le nouveau classement des établissements de l'académie de BORDEAUX pour 2007 produit les effets suivants :

Proposition Rectorale de Classement des collèges rentrée 2007 Catégories proposées (Nb)

Classement collèges 2004 Catégories d'origine (Nb)	→				Rappel Totaux 2004	Poucentages 2004
	1	2	3	4		
	1	64	4		68	27.3%
	2	2	79	5	86	34.5%
	3		6	57	67	26.9%
4			3	25	11.2%	
Totaux 2007	66	89	65	29		
Pourcentages 2007	26.5%	35.7%	26.1%	11.6%		249

Proposition Rectorale de Classement des LP rentrée 2007 Catégories proposées (Nb)

Classement LP 2004 Catégories d'origine (Nb)	→				Rappel Totaux 2004	Poucentages 2004
	1	2	3	4		
	1	8	0		8	12.9%
	2	0	20	11	31	50
	3	0	1	7	5	13
4		1	3	6	10	16.1%
Totaux 2007	8	22	21	11		
Pourcentages 2007	12.9%	35.4%	33.8%	17.7%		62LP

Proposition Rectorale de Classement des Lycées rentrée 2007 Catégories proposées (Nb)

Classement Lycées 2004 Catégories d'origine (Nb)	→				Rappel Totaux 2004	Poucentages 2004
	2	3	4	4Ex		
	2	18	3		21	30%
	3	2	8	2	12	25.7%
	4		1	23	0	24
4 Ex			3	10	13	18.5%
Totaux 2007	20	12	28	10		
Pourcentages 2007	28.5%	17.1%	40%	14.2%		70 Lycées

Les secrétaires départementaux sont à même de détailler ces propositions rectorales qui remonteront au ministère en vue d'établir le classement au début du mois de mai.